

PROCEDURE D'INTEGRATION OU RECRUTEMENT DES INTERVENANTS

TUTORAT

Formé par UDSP	Formé SDIS ou organisme extérieur	Formé extérieur mais formateur expérimenté
1 - Formaliser auprès de l'UDSP une demande d'intégration au groupe des formateurs. CV, lettre de motivation.		Prérequis: Diplômes,
2 - Après évaluation de la demande par les responsables de la commission formation, un rendez-vous doit être établi avec un des tuteurs de la liste fournie par l'UDSP.		
3 - Evaluation des compétences du tuteuré sur les domaines suivants : / dossier administratif de formation / utilisation de la ressource sur le site internet de l'UDSP47 www.udsp47.fr / politique de formation de l'UDSP / utilisation des RIC / RIF.	3 - Informer le tuteuré sur: / Les modalités administratives / l'utilisation de la ressource sur le site internet de l'UDSP47 www.udsp47.fr / la politique de formation de l'UDSP47 / L'utilisation des RIC / RIF	
4 - Réaliser une formation complète en tutorat.		4 - Au vu de son expérience, il n'y aura pas de tutorat sur une formation sauf en cas de demande du formateur.
5 - Mettre en évidence les éventuels axes de travaux et d'améliorations pour les prochaines formations.		X
6 - Si besoin, refaire une autre session afin d'évaluer le travail fourni depuis la dernière formation.		X
7 - Possibilité de faire venir le tuteuré sur une formation continue organisée par l'UDSP, avant de réaliser des formations seul.		X

ATTENTION ! il sera impératif par la suite de venir aux réunions et formations continues OBLIGATOIRES organisées par l'UDSP47 afin de pouvoir perdurer dans notre association.

Renseignements :

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Lot-et-Garonne - 8, rue Marcel Pagnol 47510 Foulayronnes

Site internet : www.udsp47.fr - Mails : contact@udsp47 et udsp47@gmail.com

Siret : 48302055800027 // Code APE : 9499Z – N° d'agrément préfectoral : 47-2023-06-15-00005

Version Avril 2024